

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 V 108 Vœu relatif au design des nouveaux kiosques.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le vœu 95 adopté par le Conseil de Paris de mars dernier ;

Considérant que le Conseil de Paris est appelé à se prononcer sur la généralisation d'un nouveau modèle de kiosque à travers un marché d'une durée de 15 ans ;

Considérant qu'aucune illustration de ce nouveau modèle n'est annexée à la délibération ;

Considérant que si le modèle de kiosque tubulaire des années 70 fait aujourd'hui l'unanimité contre lui, le modèle plus récent de type 1900 est un élément apprécié du patrimoine parisien et du paysage de la rue ;

Considérant que le vœu 2016 V95 adopté lors du Conseil de Paris des 29, 30 et 31 mars 2016, prévoit que « les modalités de la Commission du mobilier urbain soient étudiées rapidement afin qu'elle puisse reprendre ses travaux au service des usagers de l'espace public ;

Sur proposition de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT et des élus les Républicains,

Emet le vœu :

- que la refonte de la Commission du Mobilier Urbain soit opérée rapidement ;
- que des procédures de consultation des Parisiens sur leurs attentes pour des projets sur l'espace public puissent être mises en œuvre pour les projets les plus importants ;
- qu'une commission spécifique, à laquelle seront invités des représentants de chaque groupe politique du Conseil de Paris, soit réunie par l'Adjointe chargée du Commerce, afin de regarder avec le futur titulaire du marché et les services de la Ville les évolutions possibles du design des kiosques dans la mesure de ce qui est autorisé légalement.